

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

Etaient présents :

MM.ZALESNY.De PANAFIEU.Mme FUMALLE.M.PINIAU.Mme ESNAULT.M.ROUSSELET.
Mme ROINET.MM.PASQUEREAU.VEILLARD.Mme DELAUNE.M.Le SCORNET.Mmes HEROUIN.
SALMON.M.GUILBERT-ROED.Mme MOULIN.M.SAILLY.Mme JOUARE. M.BRETHOME.

Absents excusés :

Mme LEHAY Claudie, un pouvoir à M. DE PANAFIEU
M. THEBERGE Christian, un pouvoir à M. ZALESNY
Mme PIPELIER Nicole, un pouvoir à Mme JOUARE
Mme TALINEAU, un pouvoir à Mme SALMON
M. LAMBERT, un pouvoir à M. GUILBERT-ROED

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23.01.2015

Celui-ci est adopté à l'unanimité

VOTE DES BUDGETS PRIMITIS 2015

COMMUNE (voir tableau en annexe)

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE 2015 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Après avoir délibéré sur l'augmentation ou non de la fiscalité,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la reconduction des taux d'imposition 2015
des trois taxes directes locales, à savoir :

Taxe d'habitation	6.89 %
Taxe Foncière (bâti)	20.73 %
Taxe Foncière (non bâti)	24.02 %

PRODUCTION ENERGIE

Dépenses et recettes de fonctionnement : 70 333.11 €
Dépenses et recettes d'investissement : 53 515.94 €

RESTAURATION SCOLAIRE

Dépenses et recettes de fonctionnement : 223 515.85 €
Dépenses et recettes d'investissement : 6 000 €

SERVICE ASSAINISSEMENT

Dépenses et recettes de fonctionnement : 280 959.49 €
Dépenses et recettes d'investissement : 414 281.19 €

Ces budgets sont adoptés à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE DE 6^{ème} ADJOINT

M. Le Maire demande à M. ROUSSELET, 5^{ème} adjoint, chargé de la culture, de la communication et des associations, d'expliquer les raisons de la création de ce 6^{ème} poste d'adjoint :

« Donc pour mémoire, je me suis proposé pour prendre les deux commissions il y a un an. Pourquoi ? Parce que nous n'avions personne en vue pour ce poste à l'époque. La situation a perduré et ce n'était pas le but par rapport à la bonne marche des commissions. Au bout d'un an de fonctionnement, l'expérience montre que la commission associations mérite largement un adjoint dédié comme auparavant. En même temps, des

compétences se sont révélées, nous avons aujourd'hui quelqu'un d'intéressé et qui a fait ses preuves dans ce domaine. »

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions ou remarques.

M. SAILLY intervient en faisant remarquer que cette création n'est réellement pas justifiée, que cette nouvelle dépense lui paraît être un mauvais signal pour le personnel municipal à qui l'on demande de faire des économies ; puis il demande que M. ROUSSELET quitte le débat.

M. Le Maire souligne l'importance du tissu associatif de notre collectivité qu'il nous appartient de dynamiser. Il précise que ce 6^{ème} adjoint n'entraîne aucune augmentation d'indemnités par rapport aux 2 mandats précédents et que l'enveloppe est encore en deçà.

M. SAILLY répond que là n'est pas le débat.

M. Le Maire demande de procéder au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de six adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par vingt voix « Pour », une voix « Contre », et deux abstentions d'approuver la création d'un poste de 6^{ème} adjoint au maire.

ELECTION DU 6^{ème} ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal, du 10 avril 2015, créant un poste de 6^{ème} adjoint au Maire,

Après un appel de candidature, une seule liste de candidat est proposée :

Agnès HEROUIN

Ensuite, il est procédé, à bulletin secret, à l'élection du 6^{ème} adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Agnès HEROUIN : 20 voix

Bulletins blancs : 3

La candidate Agnès HEROUIN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue en qualité de 6^{ème} adjoint au maire.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions ; remercie le conseil pour son élection en précisant « je peux vous certifier qu'il y a beaucoup de travail, les associations sont très demandeuses ».

INDEMNITE DE FONCTION DU 6^{ème} ADJOINT

(Madame Agnès HEROUIN élue 6^{ème} adjoint, se retire)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 21 voix « Pour » et 1 voix « Contre » de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Madame Agnès HEROUIN, élue 6^{ème} adjoint au maire, à 11 % de l'indice 1015.

Cette indemnité sera versée à compter du 10 avril 2015.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE ANNEE 2015

Afin d'améliorer la sécurité routière et la circulation dans la Commune, est en cours d'étude un projet d'aménagement de sécurité routière (pose d'écluse et de coussins berlinois) dans l'agglomération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une aide du Département de la Sarthe, au titre de la répartition des amendes de police 2015.

TARIFS REGLEMENTES EN ENERGIE ELECTRICITE CONVENTION AVEC L'UGAP

Afin d'accompagner les personnes publiques confrontées à un calendrier constraint et à un sujet complexe, l'UGAP a mis en œuvre un dispositif d'achat groupé d'électricité pour les tarifs jaunes et verts applicables au 1er janvier 2016.

Une convention ayant pour objet la mise à disposition d'un marché public par bénéficiaire et par lot, ayant pour objet la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés est proposée par l'UGAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.

SUPPRESSION-CREATION DE POSTE ADJOINT DU PATRIMOINE

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la suppression et la création du poste suivant :

- **adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe :**

- suppression du poste à 27/35^{ème} et création d'un poste à 35 h

Cette suppression et création de poste prendra effet au 1^{er} juillet 2015.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2015.

ADHESION AU SERVICE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEÉE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer une nouvelle Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe pour une nouvelle période de trois années.

La commune s'engage à verser la subvention qui sera demandée au titre de la participation à la réalisation du Conseil en Energie Partagée.

VENTE DE TERRAIN « CLOS DES ORMEAUX » Assujettissement à la TVA

A la suite de la cession de deux parcelles de terrain situées « Clos des Ormeaux »,

l'une à Monsieur et Madame MARTIN Jean-Claude, l'autre à Monsieur et Madame GIRARD Joseph,

Conformément à la réglementation en vigueur concernant l'assujettissement à la TVA des ventes de terrains des Communes,

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à effectuer toutes les démarches pour souscrire auprès du service des Impôts des Entreprises, « l'assujettissement occasionnel » pour le versement de la TVA.

INDEMNITE DE KILOMETRE DE MONSIEUR CERBELAUD

M. Cerbelaud a été désigné en qualité de non élu proche des associations pour siéger à l'A3CS.

Il sollicite le versement d'indemnités kilométriques pour ses déplacements aux différentes réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de prendre en charges les frais

kilométriques engagés pour les réunions du 16 octobre 2014, 18 novembre 2014 et 17 mars 2015, soit 14 €.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A la suite de la compétence « lecture publique » prise en charge par la Communauté de Communes au 1^{er} septembre prochain, en collaboration avec leurs services, l'installation dans les nouveaux locaux se fera dans les prochaines semaines. Il faut cependant trouver un nom à cet espace culturel ; réflexion pour le prochain conseil municipal.

DATES CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 7 MAI 2015 à 20 heures

JEUDI 18 JUIN 2015 à 20 heures